

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU
26 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 mars à quatorze heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre se sont réunis à la salle du Conseil d'Administration du Centre de Gestion, 21 rue Bourdillon, 36000 CHATEAUROUX sur la convocation en date du dix-neuf mars deux mille vingt-quatre qui leur avait été faite par Monsieur Xavier ELBAZ, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur Xavier ELBAZ - Président
- Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT- Maire de Le Poinçonnet
- Monsieur Régis BLANCHET- Maire de Buzançais
- Monsieur Jacques PERSONNE – Conseiller Municipal d'Issoudun
- Monsieur Patrice GARGAUD, Maire de Langé
- Monsieur André GUILBAUD, Maire de Cuzion
- Madame Michèle PREVOST – Adjointe au Maire de Levroux
- Madame Pascale BAVOUZET – Maire d'Arthon
- Monsieur Hugues FOUCAULT – Maire de Bretagne
- Madame Frédérique FOURRÉ – Adjointe au Maire de Vatan
- Madame Maryse ROUILLARD, Présidente de la Communauté de Communes La Chatre - Sainte Sévère
- Madame Catherine RUET - Conseillère Communautaire de Châteauroux Métropole

ABSENTS EXCUSÉS :

- Monsieur Jacques PALLAS – Maire de Saint-Georges-sur-Arnon
- Monsieur Patrick LAMBILLIOTTE – Conseiller Municipal de Saint-Août
- Monsieur Patrick JUDALET, Maire de La Chatre
- Monsieur Gérard NICAUD – Maire de Chatillon-sur-Indre
- Monsieur Vincent MILLAN – Maire d'Argenton-sur-Creuse (pouvoir consenti à Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT)
- Madame Delphine GENESTE – Maire de Déols (pouvoir consenti à Monsieur Régis BLANCHET)
- Madame Anne-Laure BODIN – Adjointe au Maire de Ceaulmont (pouvoir consenti à Madame Pascale BAVOUZET)
- Monsieur Nicolas THOMAS - Président de Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne
- Monsieur Gil AVÉROUS – Président du Châteauroux Métropole (pouvoir consenti à Monsieur Xavier ELBAZ)

- SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT)

Délibération CA-2024-09

Séance du 26 mars 2024

OBJET : CESSION FONCIERE DU BATIMENT 22 RUE BOURDILLON

Vu le code général des collectivités territoriales, article 2241-1,

Considérant que le Centre de Gestion est propriétaire du bâtiment situé 22 rue Bourdillon, cadastré BN 140 pour partie, acquis en même temps que l'immeuble accueillant aujourd'hui les services dans l'optique d'un déploiement des services avec l'intention de relier les 2 immeubles via une passerelle aérienne et un ascenseur,

Considérant que le déploiement des services rend cette hypothèse inopérante compte tenu du besoin actuel, notamment en terme d'accessibilité, de fonctionnalités et de superficie, la cession de cet immeuble vacant est opportune, dans l'attente du déménagement du Centre de Gestion dans de nouveaux locaux qui induira la vente de l'immeuble accueillant actuellement les services,

Vu l'estimation de France Domaine à hauteur de 100 000€,

Vu le plan ci-joint,

Vu le budget communal,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'unanimité,

ARTICLE PREMIER – DECIDE la mise en vente de l'immeuble sis 22 rue Bourdillon et cadastré BN 140 pour partie, compte tenu de la vacance de l'immeuble et de l'absence d'utilité de ce dernier, à terme, pour le Centre de Gestion.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président du Centre de Gestion à mettre en œuvre les démarches liées à la mise en vente qui sera autorisée par délibération du Conseil d'Administration.

Le Président,



Xavier ELBAZ

